

Nombre de visiteurs record à Suisse Public

L'Association des Communes Suisses représente efficacement les intérêts des communes et des villes au plan fédéral. L'exercice 2007 de l'Association des Communes Suisses a été marqué par une augmentation du nombre des prises de position concernant les projets les plus divers. L'exposition professionnelle Suisse Public, à laquelle l'Association participe en qualité d'organisateur faisant partie du comité de patronage, a enregistré un nombre record de visiteurs: 20 000. Un extrait du rapport annuel indique les autres thèmes dont l'Association s'occupe habituellement.

Le travail politique de l'Association des Communes Suisses a continué à acquiescer de l'importance au cours de l'exercice sous revue. Cela s'exprime en particulier dans la demande accrue pour une collaboration de l'Association au niveau fédéral dans le cadre de groupes de travail, auditions, groupes parlementaires, consultations et procédures de consultation. Les demandes des différentes communes et des associations cantonales de communes au sujet des répercussions des lois fédérales jusqu'aux questions d'exécution concrètes ont toutefois également augmenté. Au cours de l'exercice sous revue, l'Association a donné son avis sur plus de 30 projets de lois et d'ordonnances. Certains thèmes l'ont préoccupé pendant un laps de temps assez long, ainsi par exemple la loi sur l'information géographique et ses ordonnances d'exécution, la législation d'exécution RPT, les dispositions d'exécution concernant la mise en œuvre de la loi fédérale sur les étrangers et du droit d'asile, la loi sur l'harmonisation des registres des habitants et autres registres de personnes officiels et la réglementation légale concernant le recensement populaire.

Faire valoir les intérêts dans la phase la plus précoce du processus législatif

Les projets toujours plus complexes au niveau fédéral ont montré, au cours de l'exercice sous revue également, à quel point la prise en considération du niveau fédéral inférieur est importante pour contrecarrer la restriction de la marge de manœuvre des cantons qui se répercute également sur les communes. Il est nécessaire de faire valoir les intérêts des communes et des villes dans la phase la plus précoce possible du processus législatif de la Confédération. En guise de résultat, on peut tout de même mentionner l'engagement constant de l'Association, perçue par les autorités fédérales comme représentante nationale des intérêts des communes, ainsi que dans les commentaires de nombreux projets présentés au cours



555 exposants, 37 805 m² de surface de stands vendue et 20 000 visiteurs est le bilan réjouissant de la 18^e Suisse Public.

(Photo: Suisse Public 2007)

de l'année écoulée, les répercussions sur les communes sont exposées de manière explicite. Le fait que pour certains offices fédéraux, les cantons continuent à être les seuls interlocuteurs, a fait ressortir également une autre nécessité d'agir.

Les points forts thématiques

Sur le plan du contenu et de la politique, les thèmes réformes, travail bénévole, politique de la vieillesse, sociale, des étran-

gers et de l'intégration autant qu'en matière de développement territorial ont fait partie des points forts de l'activité de l'Association.

Réformes dans les communes

Le processus de réforme, relatif aux formes de collaboration au niveau communal, s'est également poursuivi au cours de l'exercice sous revue. Les communes et les villes ont prouvé qu'elles sont tout à fait capables de s'adapter aux conditions cadres qui évoluent rapidement. Ce processus n'est toutefois pas encore terminé: l'évolution démographique, la densité normative de la Confédération et des cantons qui ne cesse d'augmenter et l'engagement de la population pour les collectivités publiques en baisse, pour ne citer que ces exemples, constituent de nouveaux défis pour les communes. L'Association des Communes Suisses aide à les relever.

Engagement bénévole

L'importance et la reconnaissance du travail bénévole sont importantes pour les communes et les villes à l'avenir également. Sans l'engagement bénévole supplémentaire, notre système politique ne fonctionnerait guère, l'Etat social devrait réduire ses prestations et la vie culturelle risquerait de s'appauvrir. C'est la raison pour laquelle l'Association s'est penchée sur le thème de la reconnaissance du travail bénévole au niveau communal. A l'aide d'un concept, l'Association et le «forum-bénévolat.ch» ont attiré l'attention des communes et des villes sur l'importance de l'engagement bénévole et les ont invitées à s'inscrire pour le prix «Commune bénévole» / «Ville bénévole» mis au concours. Les deux organisations ont décerné ce label à une commune et une ville qui ont reconnu et promu de manière particulièrement originale le travail bénévole au niveau communal. Par ailleurs, elles ont encouragé à remercier les bénévoles le 5 décembre, Journée du bénévolat déclarée par l'ONU, pour le travail accompli, et ceci sous la forme d'une action

particulière. Beaucoup de communes et de villes ont donné suite à cet appel et ont mis en pratique ce jour-là ou à une autre occasion la suggestion de l'Association.

Politique de la vieillesse

L'Association s'est penchée sur le thème du vieillissement de la société et de ses conséquences pour les communes et les villes. L'augmentation du nombre de personnes âgées dans les agglomérations, dont l'infrastructure est conçue pour les familles avec enfants, oblige le niveau communal à adapter l'infrastructure et les prestations de service. De même, une stratégie pour l'espace rural, destinée à minimiser l'exode des jeunes de ces régions et le maintien des personnes âgées est requise. Deux manifestations organisées par l'Association, une en Suisse allemande, une autre en Suisse romande, ont servi à véhiculer de nouvelles constatations issues de la science ainsi que des «best practices».

Politique sociale

En ce qui concerne les projets de révision des assurances sociales, il ne s'agit pas seulement de la question du transfert des charges de la Confédération aux cantons et communes, mais également de la question de savoir de quelle manière il est par exemple possible de gérer les problèmes structurels du marché du travail sur le plan sociopolitique. Dans ce contexte, les associations communales ont déposé différentes interventions au niveau fédéral, pour exposer les intérêts des communes et des villes. Dans le cadre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Association des Communes Suisses s'est occupée surtout des souhaits suivants: elle a souligné la nécessité d'une intégration professionnelle et sociale des adolescents et des jeunes adultes, et s'est engagée pour que le thème soit traité en priorité dans les réformes courantes des assurances sociales.

Par ailleurs, l'Association a soutenu l'orientation donnée par les cantons au thème «Protection des victimes de traite d'êtres humains». Dans le domaine de la politique familiale, il s'est agi de présenter les besoins de places d'accueil extrafamiliales dans les régions urbaines et rurales et de sensibiliser les communes en conséquence. Par ailleurs, le comité a étudié la motion Rossini (développement d'une stratégie nationale contre la pauvreté et organisation d'une conférence sur la pauvreté) et a collaboré au sein du groupe de travail institué par la Confédération. Dans le cadre d'un groupe de travail de la CDAS, l'Association s'est engagée en faveur de l'abolition de l'obligation de restitution

conformément à la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LF en matière d'assistance, LAS).

Politique des étrangers et de l'intégration

En rapport avec la forte diminution des demandes d'asile enregistrée au cours des dernières années, les structures de l'asile ont été largement supprimées dans les communes et les villes. Les communes et les villes ont invité la Confédération, en cas de nouvelle mise en place de structures de l'asile, à prendre d'emblée en considération les intérêts du niveau communal. Une augmentation soudaine et forte des demandes d'asile placerait précisément les communes et les villes rurales face à d'importants problèmes.

Un certain nombre de modifications décidées en rapport avec la révision du nouveau droit sur les étrangers et sur l'asile, en automne 2006, sont déjà entrées en vigueur dans le courant de l'année passée, c'est en particulier le cas pour l'extension de la suppression de l'aide d'urgence à toutes les personnes frappées d'une décision négative en matière d'asile. Selon la loi sur l'asile révisée, ces personnes-là n'ont plus aucun droit à l'aide sociale de la Confédération. Si elles ne quittent pas immédiatement le pays, ce sont les cantons et les communes qui sont compétents pour elles dans le domaine de l'aide sociale. Dans le cadre de la CDAS, l'Association a

plaidé en faveur de la promulgation de recommandations correspondantes pour le traitement de ces cas.

L'Association s'est penchée au sein de plusieurs organes responsables sur les répercussions de la nouvelle loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile révisée sur les communes et les villes – lois qui vont entrer en vigueur cette année. Par la révision de la loi sur l'asile, la Confédération a transféré d'importants coûts au niveau de l'aide sociale sur les cantons ou les communes. En fait également partie le transfert de la compétence financière de la Confédération aux cantons en matière d'aide sociale pour les personnes admises provisoirement, séjournant au total depuis plus de sept ans en Suisse.

Politique de développement territorial

En date du 11 mai 2006, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la Conférence suisse des directeurs des Travaux Publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP), l'Association des Communes Suisses et l'Union des Villes Suisses ont signé une convention portant sur l'élaboration commune du Projet de Territoire Suisse. L'objectif de cette convention consiste en la définition commune d'un Projet de Territoire Suisse et à donner une vision claire du développement territorial en Suisse, vision sur laquelle la Confédération, les cantons, les villes et les communes peuvent se baser et garantir ainsi une cohérence des mesures territoriales. Il est prévu, sur la base de ce projet, d'élaborer une politique de développement territorial destinée à aboutir à un développement territorial plus durable qu'aujourd'hui.

Dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), la Confédération et les cantons, l'Association des Communes Suisses et l'Union des Villes Suisses élaborent des concepts et stratégies communs, en vue du positionnement et du développement des régions métropolitaines et des agglomérations. En complément, le comité de l'Association des Communes Suisses a approuvé dix thèses qui indiquent les points forts de l'espace rural ainsi que la contribution des communes rurales et régions périphériques en faveur du bien-être de notre pays, ainsi que les relations entre les régions rurales et urbaines.

Extrait du rapport annuel/ma

Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur le site Internet www.chcommunes.ch (Association).

Suisse public

Près de 20 000 personnes ont visité la 18^e Suisse Public qui s'est déroulée à Berne du 5 au 8 juin. Cela représente une hausse de 11% par rapport à l'exposition qui a eu lieu en 2005. L'Association des Communes Suisses en sa qualité d'organisation partenaire, les quelque 550 exposants et BEA bern expo AG en tant qu'organisatrice se sont montrés très satisfaits du déroulement de l'exposition professionnelle et du vaste écho suscité auprès du public. Les organisations partenaires (BEA bern expo, Association des Communes Suisses, Union des villes suisses, Association Suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie SIK et Pro Aqua) ont hissé Suisse Public comme seule plateforme suisse dans le secteur communal à un niveau très élevé dans le domaine des expositions spécialisées. Ceci porte tant sur la qualité des stands d'exposition que du caractère actuel des expositions spéciales, réunions et séminaires. La prochaine Suisse Public aura lieu du 9 au 12 juin 2009.